

DOMAINE-DU-ROY  
**Lac-Saint-Jean**

**[HD]\***

**\*Hautelement Distinctif**

# Projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique à Hébertville- Station

---

Mémoire

Bernard Généreux, préfet

16/05/2013

## TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES .....	2
Préambule .....	3
Introduction.....	3
La Politique de gestion des matières résiduelles du gouvernement du Québec.....	5
La pertinence du projet .....	8

## **Préambule**

La gestion des matières résiduelles a été le premier dossier d'envergure que la MRC du Domaine-du-Roy a pris en charge pas très longtemps après le début de ses activités en 1983. En effet en 1985, la plupart des municipalités du territoire de notre MRC convenaient d'une entente intermunicipale afin de déléguer à la MRC les responsabilités en matière de transport et d'élimination des déchets.

C'est aussi à cette époque, que les lieux d'enfouissement sanitaire (LES) ont vu le jour et qu'ils ont succédé à la multitude de dépotoirs que l'on retrouvait dans chacune des municipalités du territoire. À ce moment-là, on a assisté à des confrontations entre municipalités pour accueillir la localisation de ces sites. Certains y voyaient une opportunité économique, d'autres voulaient réduire les distances d'accès à ces infrastructures pour leurs concitoyens, mais de toute évidence le phénomène du « pas dans ma cour » n'avait pas encore pris son envol.

Ce qu'il faut retenir de cette époque, c'était la volonté des élus d'être en maîtrise des infrastructures nécessaires à l'élimination. La MRC du Domaine-du-Roy a donc procédé à l'acquisition des terrains nécessaires et aménager un LES à Saint-Prime en 1985 plutôt que de s'en remettre à l'entreprise privée pour satisfaire ses besoins. Tout en étant propriétaire de l'infrastructure, la MRC a confié à l'entreprise privée des contrats d'exploitation de son site qui a été fermé le 19 janvier 2009.

## **Introduction**

L'histoire de la gestion des matières résiduelles au Québec est marquée par différents modèles d'organisation. Dans ce secteur économique comme dans bien d'autres, on a vu les entreprises locales qui y œuvraient prendre

de l'expansion, se consolider pour devenir plus grandes et même donner naissance à des multinationales des déchets.

Le modèle d'organisation de la gestion des matières résiduelles au Lac-Saint-Jean est, à notre avis, un modèle inspirant pour le Québec. En effet, au-delà de l'ampleur du regroupement municipal de 36 municipalités, de trois MRC et de la communauté ilnu de Mashteuiatsh, la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) se distingue aussi par son approche de prise en charge et de gestion des matières résiduelles qui mise sur :

- 1) L'élaboration d'un seul plan de gestion des matières résiduelles applicable aux territoires des trois MRC du Lac-Saint-Jean;
- 2) La propriété des infrastructures stratégiques à la gestion des matières résiduelles (LET, écocentres, Centre de tri, centre de traitement des boues, poste de transbordement, etc.);
- 3) Le plein contrôle de la circulation des matières entrant et sortant des différentes infrastructures ce qui permet d'avoir un regard juste et fiable des activités de valorisation des matières;
- 4) L'utilisation optimale des avantages que peuvent fournir les entreprises privées œuvrant dans un environnement compétitif et les entreprises d'économie sociale qui sont en mesure d'offrir des services plus spécifiques et qui sont en mesure d'accompagner l'innovation dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.

L'approche de gestion préconisée par la RMR du Lac-Saint-Jean a permis de mettre en place différents programmes dont les objectifs visent l'accroissement de la valorisation des matières résiduelles. Parmi ces programmes, on peut souligner :

- 1) L'instauration d'un programme destiné à encourager les petits ICI à optimiser la collecte et la valorisation des matières recyclables (Solution 3/2).

- 2) L'embauche d'écoconseillers destinés à supporter et accompagner les plus grands générateurs ICI dans la mise en place de solutions optimales de gestion de leurs matières recyclables et résiduelles.
- 3) La municipalisation de la collecte des boues de fosses septiques.
- 4) L'instauration du programme « Jean-Pile » destiné à réduire le volume de piles acheminées dans les LET et à les recycler. Il est important de souligner ici l'importante collaboration des écoles et des commissions scolaires qui ont été au cœur de cette stratégie.

Elle vise également à donner aux élus locaux un contrôle effectif sur la gestion des matières résiduelles et l'application des meilleures pratiques en ce domaine.

Évidemment, notre point de vue sur le projet d'aménager un lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station ne sera pas différent de celui exprimé par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean quant à la pertinence de ce projet, mais nous voulons profiter de ces audiences pour attirer l'attention de cette commission sur le cadre imposé aux instances locales et régionales par la Politique de gestion des matières résiduelles du gouvernement du Québec.

Nous voulons aussi, à la suite des questions soulevées lors de la première partie de ces audiences, relever certains pièges tendus par des promoteurs privés dont le fantasme consiste à rêver à des clients municipaux captifs à long terme et contraints d'être à la merci d'un seul fournisseur. Nous développerons cet aspect un peu plus loin dans notre mémoire.

## **La Politique de gestion des matières résiduelles du gouvernement du Québec**

Le gouvernement du Québec a adopté une Politique de gestion des matières résiduelles qui définit de façon assez précise les volontés gouvernementales en cette matière. Comme c'est son droit en raison de

ses responsabilités, le gouvernement énonce les politiques applicables à la gestion des matières résiduelles et dicte des objectifs à atteindre mais, comme c'est aussi trop souvent le cas, il succombe à la tentation de définir aussi les moyens pour y arriver sans prendre en compte les spécificités et les réalités des différentes régions du Québec. À notre avis, on ne peut pas aborder la gestion des matières résiduelles de la même façon dans le cœur de Montréal qu'au Lac-Saint-Jean.

Les objectifs de la Politique sont certes louables. Ils visent le respect de la hiérarchie des 3RV-E qui fait consensus au Québec. Si les choses sont relativement claires lorsque l'on aborde les questions de réduction, de réemploi et de recyclage, force est d'admettre que les choses sont différentes lorsqu'il est question de la valorisation et particulièrement de valorisation énergétique.

Dans ce domaine, le gouvernement a, de toute évidence, fait son lit. Il propose le bannissement des lieux d'enfouissement technique de la matière organique et sa valorisation selon deux approches:

- 1) La biométhanisation, un procédé encore expérimental dont les résultats des premiers essais ne sont guère encourageants et qui nécessite des coûts d'investissements énormes; et,
- 2) Le compostage dont les infrastructures de traitement et de valorisation s'avèrent difficiles à faire accepter sur le plan de l'acceptabilité sociale dans les communautés en raison des fortes charges d'odeurs. Vu sous cet angle, je vous le prédis, les LET vont devenir bientôt plus acceptables que les plates-formes de compostage.

D'autre part, ce cadre défini oblige l'organisation de systèmes sophistiqués de collecte à trois voies qui la plupart du temps complexifie l'organisation de la gestion des matières résiduelles à la résidence ou au logement. Pensons deux secondes aux complications provoquées par la nécessité d'avoir trois bacs pour démêler au logement les différentes catégories de

matières et songeons deux minutes aux contaminations croisées entre le déchet ultime et la matière putrescible.

Le regretté Normand Maurice, le père des CFER au Québec et ardent défenseur de la collecte sélective et du recyclage nous avait fortement recommandé, lorsqu'on réfléchissait à notre modèle d'organisation de la collecte sélective dans Domaine-du-Roy, de rendre les choses faciles et simples pour le citoyen et prendre à notre charge les aspects plus difficiles ou complexes. Nous avons mis en pratique cette recommandation lorsque nous avons opté à l'époque pour les bacs de recyclage de 360 litres alors que les petits bacs de 64 litres étaient la norme. On connaît maintenant la suite. On dirait que le gouvernement a oublié cette recommandation...

Le gouvernement du Québec n'a pas été capable, sans doute sous l'effet des lobbys, de résister à la tentation de décider pour nous. Il a défini un pattern uniforme pour le Québec alors qu'il aurait pu miser sur une diversité de solution définie et choisie par les milieux régionaux qui colle à leur réalité propre. Pourquoi il serait inapproprié qu'une région définisse elle-même ses outils de gestion et de valorisation de ses matières résiduelles et qu'une autre emprunte une voie différente en raison de ses particularités? Il faudrait que cette Commission rappelle au gouvernement du Québec cette réalité propre aux régions et qu'il leur fasse davantage confiance quand vient le temps de déterminer leur modèle et leurs outils de gestion des matières résiduelles.

Dans notre région, la valorisation énergétique des résidus forestiers aide à la consolidation d'entreprises stratégiques sur le territoire. D'autres opportunités de valorisation énergétique seraient à notre avis possibles, mais le cadre proposé par le gouvernement du Québec pour la valorisation énergétique des matières résiduelles élimine plusieurs possibilités intéressantes en raison du cumul des coûts exigés par l'approche gouvernementale. Présentement, si nous voulions faire de la valorisation

énergétique avec certaines matières résiduelles, il faudrait de toute façon se pourvoir des installations nécessaires au traitement du déchet ultime.

## **La pertinence du projet**

C'est dans ce contexte que la pertinence d'aménager un lieu d'enfouissement technique prend son sens. Il y a nécessité présentement et à moyen terme d'aménager un lieu d'enfouissement technique pour répondre aux besoins d'élimination des déchets du Lac-Saint-Jean.

L'entente convenue avec la municipalité de L'Ascension afin d'y aménager pour une période de cinq ans un lieu d'enfouissement technique arrive à échéance. Malgré le fait que le site puisse sur un plan technique recevoir encore les matières résiduelles si les ententes et les autorisations le permettaient, il est d'ores et déjà acquis que la parole que nous avons donnée aux représentants de cette communauté sera respectée. Nous avons conclu avec eux une entente et ils ont accepté de prolonger de cinq ans la vie utile des installations de L'Ascension sur la bonne foi et la crédibilité de nos engagements de limiter la durée du site à cinq ans. Nous devons prendre acte de cela et rechercher une nouvelle solution au besoin d'enfouissement de la Régie.

Nous le savons tous la recherche d'un lieu d'enfouissement est une opération périlleuse pour tout promoteur. Le syndrome du « pas dans ma cour » est intimement associé aux sites d'enfouissement de matières résiduelles. Personne ne veut de site dans sa périphérie immédiate, mais personne ne veut non plus garder chez soi ses propres déchets. Consciente de cette réalité, la Régie des matières résiduelles a initié une démarche de sélection de sites dont l'objectif consistait à identifier les endroits où les contraintes liées à l'acceptabilité sociale étaient les plus faibles possible. En procédant comme elle l'a fait, la Régie a réussi à cibler un site qui répond d'abord et avant tout au cadre normatif rigoureux qui s'applique à tout nouveau site, à respecter l'esprit de la Loi sur la protection du territoire



agricole et à intégrer dans les critères de localisation et de conception du site les préoccupations et les appréhensions des villégiateurs en périphérie.

Une des questions importantes qui ont été soulevées dans ce projet concerne la pertinence de ce projet alors qu'à six kilomètres on retrouve le site non aménagé de Larouche qui a fait l'objet d'un décret gouvernemental à la suite de la tenue d'audiences publiques du BAPE pour sa réalisation. Lorsque la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean a été confrontée à la nécessité de convertir le LES de L'Ascension en LET, elle a longuement examiné les possibilités d'utiliser ce site. D'abord, fidèle à ses orientations relatives à la propriété des infrastructures stratégiques, la RMR a offert au propriétaire de ce site de l'acquérir. Pour des motifs qui sont les siens, l'entreprise a refusé de vendre ses installations.

Nous avons malgré tout poursuivi les échanges afin d'examiner d'autres possibilités de trouver une réponse à nos besoins d'élimination. Nous recherchions une solution à court terme, c'est-à-dire cinq ans, afin d'être en mesure de mieux évaluer les grandes tendances dans la gestion des matières résiduelles au cours des prochaines années. On le voit maintenant toutes les stratégies gouvernementales tendent vers une réduction marquée de l'élimination au profit de la réduction, du réemploi, du recyclage et de la valorisation des matières résiduelles. C'est dans cet esprit que nous avons demandé une soumission à cette entreprise pour une période de cinq ans et de la comparer à un scénario analogue de prolongement de la vie du site d'enfouissement sanitaire de L'Ascension mais selon un mode de gestion et de tenure publique. À l'évidence, nous avons constaté des écarts importants entre les deux scénarios au profit d'une approche de tenure publique. Après quatre années d'opération, il nous est possible d'affirmer que le choix d'opter pour un modèle de gestion et de propriété publique a permis de faire économiser aux contribuables du Lac-Saint-Jean la rondelette somme de 15 M\$ en optant pour cette solution.

Mais ce qui est le plus étonnant à notre avis, c'est le fait que l'entreprise n'ait pas vu l'opportunité à l'époque de répondre aux besoins d'enfouissement du Lac-Saint-Jean à des conditions compétitives, même s'il s'agissait d'une perspective à court terme afin de mieux se positionner sur le long terme. Déjà là, nous avons le signal clair de l'attitude d'une entreprise qui réfléchissait son positionnement stratégique dans une logique de monopole c'est-à-dire qu'elle souhaitait dicter les règles du jeu en raison de l'absence de compétition.

Un des grands enjeux de ce dossier porte définitivement sur la menace de créer dans cette région un monopole privé en matière d'enfouissement des matières résiduelles si le projet d'implantation du LET d'Hébertville-Station ne recevait pas l'aval de cette Commission et du gouvernement du Québec. Vous devez, à notre avis, résister à la tentation de ceux et de celles qui au nom de l'acceptabilité sociale vont vous suggérer de regrouper la totalité des capacités d'enfouissement de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean dans un seul site qui au surplus n'est que virtuel puisqu'il n'existe qu'en raison d'un décret gouvernemental obtenu, il y a maintenant 16 ans, à une époque l'on ne parlait même pas de lieu d'enfouissement technique, mais d'enfouissement sanitaire.

De plus, l'approche préconisée par les promoteurs privés consiste souvent à conclure des ententes qui leur garantissent un revenu stable et cela se traduit par des ententes qui visent à garantir des volumes de base à défaut de quoi les prix à la tonne sont modifiés à la hausse. Donc, il n'y a aucun incitatif financier à la valorisation puisque si nous réduisons les volumes éliminés, il nous en coûtera plus cher à la tonne. Ce mode de fonctionnement va à l'encontre des visions gouvernementales qui favorisent la réduction, le réemploi, le recyclage et la valorisation et qui surtout visent à réutiliser les économies générées par la réduction de l'élimination afin de financer la mise en place de filières de valorisation des matières résiduelles.

Nous avons vécu des approches similaires avec des promoteurs de projets de valorisation énergétique dont au moins un s'est présenté devant vous pour tenter de vous convaincre qu'un monopole privé pouvait être bon pour nous.

Nous n'avons rien contre l'entreprise privée bien au contraire. Cependant, nous sommes d'avis qu'elle livre ses meilleures performances quand elle évolue dans un univers compétitif. Nous comprenons qu'elle rêve parfois à obtenir des clients captifs à long terme, mais en ce qui nous concerne, elle devra définitivement regarder ailleurs qu'au Lac-Saint-Jean pour cela.

D'autre part, nous avons tenté à quelques reprises d'engager des échanges et des discussions avec les autorités de ville de Saguenay afin d'examiner les possibilités de collaboration régionale en matière de gestion des matières résiduelles. Elles n'ont pas donné les fruits escomptés et nous sommes convaincus que nos visions respectives de la gestion des matières résiduelles sont difficilement conciliables en raison de nos réalités géopolitiques différentes.

Nous avons développé au Lac-Saint-Jean des approches de répartition territoriale des infrastructures, de péréquation des coûts de transport des matières et de desserte équitable des services alors qu'à Saguenay on voit la réalité de la concentration des services et des infrastructures et la répartition des coûts réels là où ils sont encourus. Sur ce plan, malgré une apparente proximité géographique, nous sommes très éloignés les uns des autres. Le Saguenay et le Lac-Saint-Jean ont des réalités et des visions différentes de la gestion des matières résiduelles et nous avons la conviction que la meilleure solution consiste à respecter cette réalité et à leur fournir les outils appropriés pour qu'ils puissent mettre en œuvre ces visions différentes tout aussi légitimes l'une que l'autre. Le site d'enfouissement technique d'Hébertville-Station fait partie de ces outils.

Nous sommes persuadés que cette Commission connaît bien les dynamiques propres à l'établissement d'un nouveau lieu d'enfouissement

technique. Elle saura reconnaître l'importance du consensus de toutes les municipalités qui sont autour du lac Saint-Jean y compris les deux municipalités d'accueil de ce projet. Elle saura reconnaître les efforts déployés par la RMR pour minimiser les inconvénients pour les quelques villégiateurs en périphérie du site. Elle saura finalement reconnaître que le modèle et l'approche de gestion des matières résiduelles au Lac-Saint-Jean sont porteurs du virage souhaité par le gouvernement du Québec.

Finalement, à défaut de ne pouvoir traiter nous-mêmes nos propres matières résiduelles chacun chez soi, nous devons reconnaître la nécessité de se doter de lieux collectifs où nous pouvons traiter, valoriser et éliminer les matières résiduelles. La réglementation du gouvernement du Québec fait en sorte que les lieux d'enfouissement technique sont sécuritaires sur le plan environnemental et les modes de gestion de ces infrastructures permettent aujourd'hui de réduire les inconvénients au voisinage et de faire en sorte que « le pas dans ma cour » n'ait plus sa place dans ces dossiers. C'est à notre avis la démonstration qu'a faite la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean et c'est aussi pour cela que nous appuyons et soutenons le projet d'aménagement d'un LET à Hébertville-Station.

Merci de votre attention!